

Enseignant-chercheur / Enseignante-chercheuse

Chercheur/Chercheuse, Enseignant en université/Enseignante en université, Maître de conférences/Maîtresse de conférences, Professeur des universités/Professeure des universités



Double mission pour l'enseignant-chercheur ou l'enseignante-chercheuse au sein d'une université ou d'une grande école : faire progresser la recherche dans sa discipline et transmettre les connaissances qui en sont issues à ses étudiants.



Statut d'exercice : **fonctionnaire**



Niveau de formation requis : **bac + 8**

DESCRIPTION DU MÉTIER

Creuser un sujet

Architecture, biologie, physique ou sciences politiques... l'enseignant-chercheur ou l'enseignante-chercheuse a la passion du sujet auquel il ou elle se consacre, en faisant de la recherche fondamentale ou appliquée. À partir d'un travail en bibliothèque ou en laboratoire, et d'une réflexion personnelle, il ou elle enrichit sa discipline.

Diffuser la connaissance

Le chercheur ou la chercheuse diffuse ses connaissances scientifiques en publiant ses travaux et en participant à des conférences et des colloques. À partir de ses lectures et de ses recherches, il ou elle s'interroge, émet des hypothèses, conduit des expériences, analyse, interprète et exploite les résultats. Professeur ou professeure d'université, il ou elle impulse et dirige les activités du centre de recherche auquel il appartient : centre ou laboratoire, universitaire ou associé au CNRS (Centre national de la recherche scientifique). Il ou elle participe aussi à la définition des orientations des activités du laboratoire, aux demandes de financement.

Encadrer les étudiants

Il ou elle transmet les connaissances récentes issues des recherches conduites dans son domaine de spécialisation aux étudiants. Il lui faut mettre au point des modules d'enseignement, participer à des jurys d'examen, encadrer les travaux de préparation des thèses des doctorants, assurer le suivi des mémoires et des stages des étudiants en master et les conseiller dans leurs choix d'orientation.

COMPÉTENCES REQUISES

Rigueur et pédagogie

L'enseignant-chercheur ou l'enseignante-chercheuse doit posséder une grande rigueur et une motivation intellectuelle à toute épreuve. Le sens de la pédagogie est indispensable pour rendre accessibles des connaissances pointues auxquelles il ou elle a pu contribuer.

Sens de la communication

Par ailleurs, il faut avoir le goût de la communication et celui des contacts humains. En effet, il ou elle est en relation constante avec différents publics : étudiants, partenaires scientifiques, entreprises publiques et privées, etc. La maîtrise de l'anglais est indispensable pour prendre connaissance des travaux des autres chercheurs et communiquer lors de conférences ou débats au niveau international. Organiser la communication du laboratoire, à travers colloques et publications, fait partie intégrante du métier.

EMPLOI ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

Salaire

Salaire du débutant

A partir de 2333 euros brut par mois

Intégrer le marché du travail

Des opportunités

Les départs en retraite prévus dans la profession permettent d'envisager une progression des recrutements. Le nombre d'enseignants-chercheurs partant en retraite s'est accru de 3% sur la période 2017 à 2022 dans les établissements publics. La demande devrait continuer à croître, en particulier pour l'enseignement des disciplines scientifiques.

Habilitation à diriger des recherches

Après quelques années d'enseignement et de recherche, un ou une maître de conférences peut présenter ses travaux et publications devant un jury pour obtenir l'HDR (habilitation à diriger des recherches). Ce diplôme atteste de la capacité à encadrer les activités d'un jeune chercheur ou d'une jeune chercheuse. Il permet d'être directeur ou directrice de thèse pour un doctorant et de postuler au corps des professeurs des universités. Avec de l'expérience, un enseignant-chercheur ou une enseignante-chercheuse peut aussi prendre la responsabilité d'une équipe ou diriger une unité de recherche composée de chercheurs et de techniciens.

OÙ L'EXERCER

Amphi et labo

L'enseignant-chercheur ou l'enseignante-chercheuse exerce dans une UFR (unité de formation et de recherche) au sein d'une université, d'un IUT (institut universitaire de technologie), d'une INSPÉ (institut national supérieur du professorat et de l'éducation), d'une ENS (école normale supérieure), d'une école d'ingénieurs, etc. Il ou elle partage son temps entre l'enseignement et la recherche, entre les amphis, les salles de TD (travaux dirigés) ou de TP (travaux pratiques), le terrain et les laboratoires.

Dans la fonction publique

La grande majorité des enseignants-chercheurs sont des fonctionnaires d'État. En dehors des universités, leur

affectation est aussi possible dans un ministère, un organisme de recherche etc. Il existe cependant quelques postes de contrat privé : les chaires de professeurs junior (CPI).

Une activité modulable

Les enseignants-chercheurs donnent des cours à des étudiants de différents niveaux. Ils peuvent exercer en tant que professeurs d'université (ils ne donnent alors que des cours magistraux) ou en tant que maîtres de conférences (ils assurent des travaux dirigés et des travaux pratiques). L'activité peut être modulée : davantage de recherche, plus de temps consacré à l'insertion des diplômés ou à la valorisation des résultats, etc. Ces enseignants sont évalués périodiquement sur leurs activités pédagogiques et de recherche. Dans les filières professionnalisées, ils participent à la coopération entre l'université ou une grande école et le monde professionnel.

LES ÉTUDES

Pour devenir enseignant-chercheur ou enseignante-chercheuse il est nécessaire d'avoir obtenu un doctorat. Dans les universités, les écoles doctorales accompagnent les jeunes chercheurs. Elles les initient aux contacts avec les entreprises, les aident à trouver un financement : bourse, contrat doctoral, convention CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche), etc. Certains doctorants assurent des cours en tant qu'ATER (attaché temporaire d'enseignement et de recherche).

Pour accéder aux postes de maîtres de conférences ou professeurs des universités, les enseignants-chercheurs doivent avoir soutenu leur thèse. Ils leur faut ensuite obtenir la qualification délivrée par le CNU (Conseil national des universités) pour pouvoir se présenter aux concours de recrutement organisés par les établissements d'enseignement supérieur. Les maîtres de conférences titulaires sont exemptés de la procédure de qualification pour candidater au corps des professeurs des universités. Il faut une HDR (habilitation à diriger des recherches) pour se présenter au concours de professeur des universités. À noter : dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion, les professeurs sont recrutés par le concours de l'agrégation.

Sources : Onisep 05.2025 ©Peopleimages-Stock.adobe.com